

Admission en 4e année - Samedi 30 avril 2016

ÉPREUVE DE DISSERTATION

À PARTIR D'UN DOSSIER THÉMATISÉ

MAJEURE CARRIÈRES PUBLIQUES

4 heures

Coefficient 2

7 pages – 5 documents

Nature de l'épreuve :

Une **dissertation à partir d'un dossier thématisé** en fonction de la "majeure" choisie lors de l'inscription aux épreuves. [Durée : 4h00 | Coef. 2]. On attend du candidat une compréhension du ou des documents, une réflexion organisée et argumentée sans exclure l'apport de connaissances extérieures au dossier. Il ne s'agit ni d'un résumé, ni d'un commentaire de documents, ni d'une note de synthèse, mais d'une dissertation à partir de documents.

Sujet à traiter :

« En France, peut-on dissocier citoyenneté et nationalité ? »

Composition du dossier :

Document 1 : Gérard Noiriel « La France, un vieux pays d'immigration. Les grandes migrations » dans les Collections de l'Histoire n°46, janvier 2010

Document 2 : Patrick Weil : Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution. Folio histoire, édition 2005 (extrait)

Document 3 : Etienne Pataut, professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne (Paris-I) « En réalité le problème de la double nationalité n'existe pas » Le Monde.fr | 05.07.2011

Document 4 : Nathalie Lacube « les apatrides, ces oubliés de l'histoire » La Croix 03/11/2015

Document 5 : Couverture de Charlie Hebdo, 30 décembre 2015

La France, un vieux pays d'immigration Les grandes migrations

par Gérard Noiriel dans les Collections de l'Histoire n°46, janvier 2010.
<http://www.histoire.presse.fr/taxonomy/term/2273>

L'Histoire : Quelle est la politique de la nationalité ?

Gérard Noiriel : En cette fin du XIXe siècle, la force et la légitimité du clivage national-étranger s'imposent un peu partout dans le monde. Il devient essentiel pour décider de qui bénéficie de la protection de l'État et dispose des droits civiques et sociaux. La législation des pays d'émigration et celle des pays d'immigration sont dans ce domaine tout à fait distinctes. L'Allemagne, pays d'émigration, instaure le « droit du sang » par la loi sur la nationalité allemande de 1912 : il s'agit d'une loi qui privilégie la transmission de la nationalité par filiation permettant aux nombreux Allemands ayant émigré dans le monde de conserver une attache avec leur pays d'origine. A l'inverse, les pays d'immigration, comme la France ou le Brésil, adoptent des législations qui ont pour but de transformer les étrangers en nationaux. La première véritable loi française sur la nationalité est votée en 1889. A partir de cette date, les enfants nés en France de parents étrangers eux-mêmes nés en France deviennent automatiquement français à la naissance, alors qu'auparavant, les familles avaient toujours la possibilité de conserver leur nationalité d'origine. Les enfants nés en France de parents nés à l'étranger deviennent français à leur majorité de façon quasi automatique. Cette loi encourage aussi les naturalisations. Il y aura 164 000 naturalisés entre 1889 et 1927. Affirmer cependant que la loi de 1889 aurait été « généreuse » parce qu'elle a facilité l'acquisition de la nationalité française est un jugement de valeur que l'historien ne peut reprendre à son compte. En fait c'est « l'intérêt national » qui prime. L'angoisse des dirigeants face à la dénatalité est d'autant plus forte qu'à l'époque on considère que c'est le nombre de soldats qui fait la puissance militaire. C'est dans ce cadre que les autorités envisagent la « nationalisation » de personnes venues d'ailleurs. Le thème de « l'intégration » on parle alors d'« assimilation » apparaît dans ce contexte. La loi de 1889 est particulièrement importante car c'est à ce moment-là que le mot « nationalité » prend le sens d'appartenance à un État et qu'on se pose la question des conditions d'entrée dans la communauté nationale de nouveaux citoyens.

En outre, les trois grandes étapes que nous avons relevées pour décrire la construction du droit moderne de la nationalité – du Code civil à la loi de 1927 – ont été chaque fois franchies au détriment, voire par l’abaissement, du droit de certains Français – femmes, musulmans d’Algérie et nouveaux naturalisés (...). Le Code civil instaure le droit de la nationalité comme droit de la personne en 1803, mais ce droit, réservé à l’homme, se construit au détriment de la femme qui, jusqu’en 1927, prend la nationalité de son époux : dans les années 1920, cent cinquante mille femmes sont devenues étrangères par leur mariage ; bien que nées françaises et résidant en France, elles sont soumises au statut de l’étranger et aux lois du pays de leur mari, par exemple en matière de divorce. La loi de 1889 fait triompher l’« approche sociologique » de la nationalité en permettant l’intégration progressive des étrangers et de leurs enfants, mais, dans le même temps, un statut de plus en plus inférieur est imposé aux musulmans d’Algérie ; leur nationalité française n’est que formelle, une nationalité dénaturée, vidée de ses droits, qui les oblige – bien que français – à en passer par une naturalisation pour obtenir la pleine nationalité (seuls quelques milliers l’obtiennent jusqu’en 1962). Enfin, la loi de 1927 ouvre massivement la nationalité française, mais les nouveaux naturalisés sont exclus de l’exercice des droits politiques et de l’accès à certaines professions pour une période de cinq à dix ans – cette discrimination dure jusqu’en 1983.

Patrick Weil : Qu’est-ce qu’un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution. Folio histoire, édition 2005

Le Monde.fr | 05.07.2011 à 09h24 | Par Etienne Pataut, professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne (Paris-I) http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/07/05/en-realite-le-probleme-de-la-double-nationalite-n-existepas_1544576_3232.html#IWMoTeuxBKAsIxt.99

Juridiquement, en effet, faire la différence entre un Français et un étranger, c'est construire une distinction qui sert à différencier deux régimes différents. Aux français seraient réservés un certain nombre de droits et de devoirs, qui, en revanche, ne seraient pas accordés aux étrangers. Mais de quels droits parle-t-on ?

Les droits politiques — et d'abord le droit de vote — sont les plus évidents. Pourtant, le droit de vote, est atteint depuis bien longtemps. Les étrangers votent aux élections professionnelles ; les européens aux élections locales et aux élections européennes. L'idée même de l'ouverture des élections locales aux étrangers régulièrement installés fait son chemin, même au sein de la droite parlementaire. Ne restent donc que les deux élections phares aujourd'hui : les législatives et les présidentielles. (...).

Les droits civils, quant à eux, sont aujourd'hui bien peu nombreux. Il n'y a en effet plus guère de privilège qui soit strictement réservé aux Français. De très nombreux avantages ont disparu au fur et à mesure de la construction européenne. (...).

Restent les droits relatifs à l'entrée et au séjour. (...). Les citoyens européens, encore eux, bénéficient d'une totale liberté de circulation et d'installation sur l'ensemble du territoire européen. Plus largement, tout étranger bénéficie de droits fondamentaux, attachés à sa seule qualité d'être humain, que la France se doit de respecter. (...).

L'exacte mesure de toutes les difficultés juridiques qui résultent de cette concurrence est affaire de spécialiste. Son simple énoncé, en revanche, en rend les conséquences évidentes : en tant que critère juridique, la nationalité a aujourd'hui considérablement perdu de son importance. De nombreux autres critères sont utilisés à sa place. La résidence, tout particulièrement, suffit aujourd'hui à déclencher la plupart des règles qui étaient autrefois conditionnées à la nationalité.

Ce constat en dissimule un autre, plus vaste et qui dépasse les frontières du droit : celui de la multiplication des liens de rattachement des individus. Aujourd'hui, le lien de nationalité n'est plus, loin s'en faut, le seul lien d'identification d'une personne. Son lieu de résidence, sa qualité de citoyen européen, voire sa communauté ou sa religion permettent aujourd'hui de définir quelqu'un et de le soumettre à des règles particulières. La nationalité est l'un de ces critères. Il est sans doute le plus symbolique. Mais, à l'heure de la construction de l'Europe et des immenses mouvements de population suscités par la mondialisation, il n'est plus le seul. Il n'est même pas certain qu'il soit encore le plus important.

Les apatrides, ces oubliés de l'histoire

<http://www.la-croix.com/Actualite/Monde/Les-apatrides-ces-oublies-de-l-histoire-2015-11-03-1375963>

Par Nathalie Lacube, le 03/11/2015

(...) Victimes des guerres, des discriminations frappant les minorités dans certains pays, les apatrides sont des « oubliés de l'histoire », des personnes qu'aucun État ne considère comme citoyen.

Être apatride, « c'est être privé de son appartenance au monde », écrivait la philosophe Hannah Arendt. Ces « sans-pays » pourraient être plus de 15 millions de personnes – sur une population mondiale de 7,4 milliards d'êtres humains. Un chiffre impossible à vérifier, puisque par définition les apatrides ne sont pas inscrits à l'état civil et échappent aux recensements. Le statut d'apatride peut entraver l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi, à la fonction publique. Il empêche de voyager à l'étranger. Il interdit de voter ou de se présenter aux élections.

Les principales causes d'apatridie

Les réfugiés, nés durant l'exil de leur famille, sont les plus nombreux de ces apatrides, avec une augmentation récente très élevée, à cause, entre autres de la guerre en Syrie. Il naît toutes les 10 minutes quelque part dans le monde un enfant sans nationalité, a expliqué l'ONU dans un rapport paru mardi 3 novembre.

Les minorités persécutées dans leur pays forment l'autre cause de l'apatridie. En Birmanie, plus d'un million de musulmans Rohingyas se sont vus refuser la citoyenneté birmane. En Afrique plusieurs pays ne reconnaissent pas des ethnies isolées, comme en Côte d'Ivoire. Les Kurdes de Syrie n'ont jamais eu de citoyenneté à part entière depuis l'indépendance... Certains opposants, par exemple à Bahreïn, sont déchus de leur nationalité sans pouvoir en obtenir une autre.

Comme il s'agit de personnes finalement peu nombreuses par rapport aux populations qui ont une existence légale, il est rare que leur cause soit entendue ou jugée prioritaire dans les pays où ils vivent, ou qu'ils traversent.

(...)

Couverture de « Charlie Hebdo » 30 décembre 2015



Admission en 4e année - Samedi 30 avril 2016

ÉPREUVE DE DISSERTATION

À PARTIR D'UN DOSSIER THÉMATISÉ

MAJEURE MANAGEMENT DE PROJETS ET ORGANISATIONS

4 heures

Coefficient 2

7 pages – 4 documents

Modalités de l'épreuve

Une *dissertation à partir d'un dossier thématisé* en fonction de la "majeure" choisie lors de l'inscription aux épreuves. [Durée : 4h00 | Coef. 2]. On attend du candidat une compréhension du ou des documents, une réflexion organisée et argumentée sans exclure l'apport de connaissances extérieures au dossier. Il ne s'agit ni d'un résumé, ni d'un commentaire de documents, ni d'une note de synthèse, mais d'une dissertation à partir de documents.

Le but premier de cette épreuve est de tester les qualités d'écriture et l'ouverture d'esprit des candidats (le sujet porte sur l'actualité de la majeure). Il ne s'agit pas d'une épreuve technique.

Sujet de la dissertation :

« Le recours au mécénat pour financer des activités d'utilité sociale, voire de service public, est de plus en plus favorisé. En vous appuyant sur les documents proposés, vous analyserez les différents enjeux soulevés par cette évolution. »

Document 1 : LOI n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations

Exposé des motifs

Le Gouvernement a fait de la promotion des initiatives, du mécénat et des fondations, une priorité de sa politique et une composante de la réforme de l'Etat.

L'implication de tous les citoyens dans des actions d'intérêt général est plus que jamais nécessaire dans notre société, afin de renforcer le lien social et la solidarité. Il faut valoriser l'envie de créer et la générosité de nos concitoyens.

En soutenant le mécénat, le gouvernement souhaite encourager le travail des associations et des fondations, favoriser les initiatives prises par les particuliers et les entreprises dans les domaines qui touchent à l'intérêt général. L'action de la société civile est indispensable aux côtés des politiques publiques.

De plus, le cadre juridique et fiscal du mécénat est un élément essentiel de l'attractivité de notre pays et de son rayonnement dans le monde, notamment dans les domaines de la culture, de la recherche, de la santé, du sport et de la solidarité.

L'essor du mécénat en France date du début des années soixante. Il a été favorisé, sous l'influence d'André Malraux, par la création de la Fondation de France ainsi que par l'introduction de mécanismes d'incitations fiscales. Après une nouvelle impulsion donnée à la fin des années 1980, à la faveur de la loi du 23 juillet 1987 sur le mécénat et de la loi du 4 juillet 1990 sur les fondations d'entreprise, la comparaison avec les autres pays occidentaux montre que le régime français du mécénat reste, peu avantageux, compliqué, et donc au total peu incitatif. En particulier, les réductions d'impôt sur le revenu ou les sociétés sont moins favorables que dans d'autres pays et notre droit des fondations demeurent complexe.

Il en résulte une certaine stagnation du mécénat en France, de la part des particuliers comme des entreprises.

Le faible nombre de fondations montre également le manque d'attrait de nos dispositifs réglementaires et fiscaux. Au regard des 12 000 fondations américaines, des 3 000 *charity trusts* britanniques et des 2 000 fondations allemandes, on ne compte ainsi en France que 476 fondations d'utilité publique, dont deux tiers seraient peu actives, et 78 fondations d'entreprise, auxquelles s'ajoutent environ 500 fondations sous égide de la Fondation de France.

Une relance du mécénat et des fondations apparaît donc nécessaire, surtout au regard des réformes opérées récemment par nos partenaires (Royaume Uni et Allemagne en 2000) ou en cours (Espagne). Il faut également faire évoluer les esprits pour améliorer l'image du mécénat chez nos concitoyens.



Dans cet esprit, l'objectif du projet de loi proposé à la représentation nationale est de favoriser une plus grande implication des citoyens, des entreprises et de l'ensemble de la société civile, dans l'exercice de missions d'intérêt général, aux côtés de l'Etat et des autres pouvoirs publics.

Pour cela, il est proposé d'améliorer très significativement les avantages fiscaux destinés à encourager la générosité publique, dans le respect de la philosophie des dispositifs actuels, avec le souci de simplifier les textes et les procédures.

Les avantages fiscaux proposés bénéficieront à l'ensemble des citoyens et des entreprises ainsi qu'à l'ensemble des causes d'intérêt général - culturelles, sociales, environnementales, etc...

Document 2 : Mécénat et RSE

Extrait du rapport Mécénat et RSE publié sur le site de l'institut numérique (www.institut-numerique.org) le 27 janvier 2014

Depuis toujours les français ont une mauvaise image de l'entreprise, ne la voyant que comme un outil pour la réussite et le profit (enquête Edelman publiée par Les Echos). Pour contrer cet a priori et réussir dans un marché très concurrentiel, les entreprises sont obligées d'améliorer leur positionnement et répondre à l'attente du grand public par leur engagement responsable. C'est ici qu'intervient la responsabilité sociale de l'entreprise et le mécénat. Ces deux actions permettent à l'entreprise de s'engager pour améliorer la société et son environnement. Ces préoccupations sont récentes, ce qui rend les frontières entre ces deux outils encore difficiles à cerner.

« Historiquement, les deux disciplines ont des origines différentes ». En effet, comme nous l'avons vu précédemment, le mécénat a une origine qui remonte à plusieurs siècles, alors que la RSE et le développement durable sont des notions beaucoup plus récentes, de seulement plusieurs dizaines d'années. Pourtant ces disciplines évoluent aujourd'hui en parallèle avec pour objectif central : l'intérêt général et le bien commun.

Seulement, « si l'intérêt général (ou mieux encore le bien commun) est situé au cœur de la politique de mécénat et en est le critère déterminant et l'objectif principal, il est, pour la RSE, plutôt la conséquence d'une politique qui reste centrée sur les intérêts de l'entreprise. » En effet, la RSE modifie la chaîne de production de l'entreprise, autrement dit chaque étape de la production est pensée pour avoir le minimum d'impact sur son environnement social, sociétal et écologique. La RSE s'inscrit complètement dans les activités de l'entreprise et est « un élément de réponse de l'entreprise à l'une de ses problématiques liées à l'exercice de son activité ». Cela permet à l'entreprise de se développer tout en respectant son environnement et en contribuant à améliorer la vie locale. Au-delà des actions de RSE d'une entreprise, c'est toute une société qui se transforme et qui réalise les enjeux d'une consommation plus responsable pour ne pas détruire les ressources de la planète.

L'engagement dans la RSE est libre et volontaire selon la définition de la Commission européenne : « c'est l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes », même si la loi NRE oblige les entreprises du CAC 40 à inclure leurs actions de RSE dans leur rapport annuel de gestion.

En définitive, nous pouvons dire que la RSE porte d'abord sur l'intérêt de l'entreprise, en transformant ses activités pour un résultat plus global qui est d'intérêt général.

La démarche de mécénat est donc différente de la RSE, malgré cette finalité commune d'intérêt général. Lorsque l'entreprise souhaite faire du mécénat, ses actions n'ont pas ou peu de rapports avec son activité principale. « Le mécénat place l'entreprise face à un monde qui n'est pas le sien, qui ne lui est pas naturel. Cette confrontation de l'entreprise avec ce qui lui est différent renforce son identité et apporte ainsi la preuve de sa capacité d'engagement, de son esprit d'ouverture et de sa liberté d'entreprendre. C'est là que se trouve véritablement la marque du mécénat. » Le mécénat est donc une volonté de l'entreprise de sortir de son activité principale et d'aider des projets qui peuvent être culturels, environnementaux, sociaux,... Dans ce cas, l'entreprise est complètement libre de choisir les domaines dans lesquels elle souhaite s'engager et qui n'ont plus forcément un rapport avec son activité.



Nous voyons donc que dans les faits, les actions sont complètement différentes pour la RSE et le mécénat : « dans les deux cas, il s'agit d'actions d'intérêt général mais bien distinctes les unes des autres ». En revanche il est nécessaire que ces deux activités soient coordonnées et complémentaires. En effet, pour avoir une politique d'entreprise solide et cohérente, « il est essentiel que les deux stratégies, le plus souvent engagées par des structures distinctes, travaillent, avec des moyens différents, sur un socle commun »...

Document 3 : RSE et mécénat, le bon ménage

Article publié le 6 janvier 2016 par « l'Association des Fundraisers »

C'est un secret de polichinelle : la démarche de responsabilité des entreprises (RSE) et le mécénat filent le parfait amour. Le cabinet d'avocats d'affaires Fidal et Publicis consultants a voulu en savoir plus en menant une étude intitulée « Mécénat d'entreprise : un trait d'union vers la RSE ». Publiée courant décembre, l'étude s'interroge sur les motivations qui poussent les grandes sociétés françaises à développer le mécénat d'entreprise et le bénéfice qu'elles y trouvent, dans le cadre d'une démarche RSE devenue obligatoire pour les grands groupes en France.

Presque tous ces acteurs font le même constat : le mécénat, c'est bon pour aider au développement des communautés gravitant autour des activités de l'entreprise, notamment à l'étranger, et nouer des liens positifs avec celles-ci. Le mécénat dope également l'image de la société, tout en améliorant leur viabilité à long terme, juge Bouygues Construction. C'est même un accélérateur de l'innovation au sein de l'entreprise, estime Veolia, tandis que Voyageurs du Monde y voit un « *volet significatif* » de son engagement RSE.

Cependant, le mécénat d'entreprise n'est pas réservé aux géants, comme le fait remarquer Sylvain Reymond : « *Toutes les entreprises qui souhaitent exprimer un engagement (...) peuvent y avoir recours à leur niveau* ». Mais les entreprises doivent-elles forcément mener des actions de mécénat en rapport avec leurs intérêts ? Vaste débat auquel le consultant à l'agence Excel/TBWA répond par un constat : « *Les entreprises qui se sont dotées de stratégies RSE ont clairement tendance à intégrer leurs actions de mécénat dans cette stratégie* ».

Document 4 :

LA CULTURE AU CŒUR DU MÉCÉNAT DE BNP PARIBAS

La Fondation BNP Paribas participe à l'émergence de la création artistique et à la restauration du patrimoine depuis sa création, en 1984. « En trente ans, plus de 80 artistes et 300 projets culturels ont été soutenus », souligne Jean-Jacques Goron, délégué général de la Fondation BNP Paribas. « Nous sommes heureux d'avoir également aidé 160 monuments et musées dans leurs chantiers de restauration d'œuvres d'art, en France et à l'international. » Un engagement qui se mesure au budget alloué : en 2014, c'est 1,5 million d'euros que la Fondation BNP Paribas a consacré à la culture. Une somme principalement répartie entre la danse contemporaine, les nouveaux arts du cirque, le jazz et les musées. A l'occasion de ses 30 ans, la Fondation a décidé de mettre en lumière ceux qu'elle accompagne à travers des portraits signés Grégoire Korganow et une série de web-documentaires. Découvrez dans ce portfolio trois de ces partenaires emblématiques. Metteur en scène de théâtre et d'opéra, Olivier Py a été soutenu dès 1995 par la Fondation BNP Paribas. Il montait à l'époque un spectacle complexe de 24 heures et ne bénéficiait pas de sa notoriété actuelle. Il est aujourd'hui à la tête du Festival d'Avignon. Croire en un artiste dès ses débuts, c'est aussi ce qu'a fait la Fondation avec Mourad Merzouki. Repéré à la Maison de la Danse de Lyon, le chorégraphe a bénéficié d'un accompagnement entre 2003 et 2012, année de sa nomination à la direction du Centre Chorégraphique National de Créteil. Mêmes liens avec le circassien et metteur en scène Aurélien Bory. La Fondation BNP Paribas a cru en ses projets mêlant théâtre, cirque, danse et arts visuels. Entre 2003 et 2013, ce soutien lui a permis de créer de nombreux spectacles. Actuellement, 24 artistes sont accompagnés par la Fondation BNP Paribas, avec cette même conviction qu'un soutien dans la durée leur permettra de déployer leur talent.

Projets à découvrir sur :
www.lemonde.fr/projets-d-avenir/



Admission en 4e année - Samedi 30 avril 2016

ÉPREUVE DE DISSERTATION

À PARTIR D'UN DOSSIER THÉMATISÉ

MAJEURE POLITIQUE, SOCIÉTÉ, COMMUNICATION

4 heures

Coefficient 2

12 pages - 7 documents

Nature de l'épreuve :

Une *dissertation à partir d'un dossier thématisé* en fonction de la "majeure" choisie lors de l'inscription aux épreuves. [Durée : 4h00 | Coef. 2]. On attend du candidat une compréhension du ou des documents, une réflexion organisée et argumentée sans exclure l'apport de connaissances extérieures au dossier. Il ne s'agit ni d'un résumé, ni d'un commentaire de documents, ni d'une note de synthèse, mais d'une dissertation à partir de documents.

Sujet de la dissertation :

La société civile participe-t-elle de la démocratie ?



Document n°1 :

Source : Alexis de Tocqueville, *De la Démocratie en Amérique*, tome 2, Paris, Librairie philosophique Vrin, 1990 (1^{ère} édition 1840), chapitre « Comment les américains combattent l'individualisme par des institutions libres », p. 99-100.

« Le despotisme, qui, de sa nature est craintif, voit dans l'isolement des hommes le gage le plus certain de sa propre durée, et il met d'ordinaire tous ses soins à les isoler. Il n'est pas de vice du cœur humain qui lui agrée autant que l'égoïsme : un despote pardonne aisément aux gouvernés de ne point l'aimer, pourvu qu'ils ne s'aiment pas entre eux. Il ne leur demande pas de l'aider à conduire l'Etat ; c'est assez qu'ils ne prétendent point à le diriger eux-mêmes. Il appelle esprits turbulents et inquiets ceux qui prétendent unir leurs efforts pour créer la prospérité commune, et, changeant le sens naturel des mots, il nomme bons citoyens ceux qui se renferment étroitement en eux-mêmes. Ainsi, les vices que le despotisme fait naître sont précisément ceux que l'égalité favorise ».

Document n°2 :

Source : Extrait du rapport présenté par M. Christophe SIRUGUE, Président de la délégation de l'Assemblée nationale chargée des représentants d'intérêts et des groupes d'études. 27 février 2013.

« Mis en place par le Bureau lors de sa réunion du 18 juillet 2012, le groupe de travail sur les lobbies à l'Assemblée nationale, présidé par Christophe Sirugue, réunit l'ensemble des membres composant la délégation aux représentants d'intérêts et aux groupes d'études.

L'initiative de ce groupe de travail est partie d'un constat : la reconduction, à l'identique, du dispositif mis en place sous la précédente législature n'allait pas de soi pour les nouveaux membres de la Délégation. Notamment, les critères d'inscription sur le registre des représentants d'intérêts créé par une décision du Bureau en juillet 2009 suscitaient de nombreuses interrogations. Selon un principe désormais bien connu de l'exercice parlementaire, il a donc paru nécessaire de faire une première évaluation du dispositif, afin de voir si les finalités de transparence et d'éthique que lui avait assignées le Bureau en 2009 avaient été atteintes.

Le groupe de travail a mené pour cela plusieurs auditions, interrogeant tour à tour les professionnels du lobbying, la Déontologue de l'Assemblée nationale et des associations s'intéressant au fonctionnement de l'Assemblée et militant pour la transparence de la décision publique. Un déplacement a également été organisé à Bruxelles afin de voir, dans la pratique, le mode de fonctionnement du registre des groupes d'intérêts au Parlement européen et à la Commission européenne.

De ces auditions et déplacement se dégage un constat : l'activité du lobbying est assurément en pleine mutation, et cette mutation correspond à un changement institutionnel qui place le Parlement au centre d'un flux d'informations complexes.

Dans ce cadre-là, le dispositif mis en place par le Bureau en juillet 2009 a constitué une étape décisive, qui a permis à l'Assemblée nationale de jouer un rôle novateur dans la promotion de la transparence des relations entre décideurs publics et représentants d'intérêts particuliers. Néanmoins, fort de cet acquis, il peut être envisagé une nouvelle étape qui permettrait véritablement d'assurer aux parlementaires une information pluraliste et fiable, tout en réservant aux représentants d'intérêts un accès à la décision publique, le tout répondant à la légitime attente de nos concitoyens en matière de transparence de la vie politique. C'est véritablement sur le respect de cette relation triangulaire — parlementaires, représentants d'intérêts, opinion publique — que repose la réussite du dispositif.

I. Le lobbying : une activité en pleine mutation dans un environnement institutionnel complexe

a) L'émergence du lobbying dans la vie publique française

Le lobbying, ou lobbyisme selon l'expression utilisée par les Québécois, est souvent perçu en France de façon négative : il renvoie à un monde politique où les décisions se prennent portes fermées, avec des enjeux de pouvoir qui échappent aux règles démocratiques. C'est là l'origine même du mot « lobby », qui désigne le corridor, en anglais.

Cette vision négative du lobbying correspond à une tradition française, directement issue de la conception rousseauiste de la loi, analysée comme l'expression de la volonté générale. Cette conception s'est manifestée dès la Révolution par le décret d'Allarde et la loi Le Chapelier de 1791 : le premier abolit les corporations et la seconde interdit les coalitions de patrons ou de travailleurs. Les deux témoignent d'un même souci d'interdire tout corps intermédiaire entre le citoyen et l'État, incompatible avec l'idéal démocratique républicain. Il faut attendre 1884 pour que la création de syndicats soit autorisée et 1901 pour celle des associations.

L'émergence du lobbying en France paraît véritablement remonter au début des années 80 : avec l'arrivée d'une nouvelle majorité au pouvoir, le monde industriel et commercial voit disparaître la relation privilégiée qu'il entretenait avec les décideurs publics. Les opérateurs économiques se retrouvent du jour au lendemain en face d'interlocuteurs d'une autre génération et dans la plupart des cas inconnus. La nécessité apparaît alors pour les entreprises de faire appel à de vrais spécialistes de l'intermédiation, capables de les aider à présenter leurs dossiers à ces nouveaux acteurs.

Le lobbying fait désormais partie du paysage institutionnel français : à ce titre, le processus de l'élaboration de la loi ne saurait se limiter à une simple analyse des relations entre pouvoir exécutif et pouvoir législatif. Cette vision est désormais dépassée par une réalité plus dynamique, moins institutionnelle, qui place le Parlement au centre d'un flux d'informations profus.

Sur le modèle de la culture anglo-saxonne, plus ouverte aux groupes de défense d'un intérêt particulier, une autre conception du lobbying tend à émerger, qui fait des lobbies des acteurs nécessaires de l'élaboration de la loi. Les groupes d'intérêts sont d'abord un moyen pour le législateur d'obtenir des informations sur la manière dont la loi est appliquée et sur les moyens de l'améliorer. Dans un monde de plus en plus technique et complexe, les parlementaires souhaitent sortir du tête-à-tête avec l'exécutif et multiplier leurs sources d'informations. La mission de contrôle dévolue au Parlement, et désormais inscrite dans la Constitution, rend ce besoin encore plus prégnant, car il ne peut y avoir d'évaluation objective sans audition de tous les acteurs parties prenantes au sujet d'évaluation. L'activité des groupes d'intérêts est ainsi nécessaire pour permettre au décideur public de mieux connaître les attentes de la société civile. Le législateur ne peut plus agir en « vase clos » : il doit être à l'écoute des forces vives du pays et légiférer en connaissance de cause.

Certes, les informations délivrées par ces représentants d'intérêts sont, par nature, orientées puisqu'elles défendent un objectif particulier. Mais il revient au parlementaire de faire le tri



entre les données qui lui sont transmises et de les confronter à d'autres pour en vérifier la véracité et la cohérence.

En regard de cette exigence d'information des parlementaires, il faut noter également les attentes de l'opinion publique pour participer plus directement au dialogue et à la négociation. Avec l'émergence de la société civile, les groupes sociaux demandent à être associés davantage à la décision politique. Cette demande est bien évidemment facilitée par les techniques d'information et de communication modernes, qui placent le Parlement sous l'œil constant des citoyens. Dans cet espace ouvert, il est facile de se mobiliser, de s'organiser en groupe et d'interpeller les décideurs publics. Les lobbies jouent alors un rôle de contrôle de l'action publique, alertant l'opinion en cas de besoin et permettant aux individus les plus directement concernés de se mobiliser ou de s'organiser ».

Document n°3 :

Sources : Antonio Gramsci, *Cahiers de prison*, écrits entre 1926 et 1937 et Razmig Keucheyan, « Gramsci, une pensée devenue monde », *Le Monde Diplomatique*, juillet 2012.

« En Orient, l'État était tout, la société civile était primitive et sans forme ; en Occident entre l'État et la société civile il existait un juste rapport et derrière la faiblesse de l'État on pouvait voir immédiatement la solide structure de la société civile. L'État était seulement une tranchée avancée derrière laquelle se trouvait une chaîne solide de fortifications et de casemates ; bien entendu cela était variable d'État à État mais c'est justement pourquoi il fallait analyser attentivement ce phénomène au niveau national. » (Antonio Gramsci, *Cahiers de prison*).

« Que la révolution ait été possible en Russie mais non en Europe occidentale tient selon Gramsci à la nature de l'Etat et de la société civile. Dans la Russie tsariste, l'essentiel du pouvoir est concentré dans les mains de l'Etat ; la société civile - partis, syndicats, entreprises, presse, associations... - est peu développée. Prendre le pouvoir dans ces conditions, comme l'ont fait les bolcheviks, suppose avant tout de se saisir de l'appareil d'Etat : armée, administration, police, justice... La société civile étant embryonnaire, quiconque détient le pouvoir d'Etat est en mesure de l'assujettir. Bien entendu, une fois l'Etat saisi, les ennuis commencent : guerre civile, relance de l'appareil productif, rapports délicats entre la classe ouvrière et la paysannerie...

En Europe de l'Ouest, en revanche, la société civile est dense et autonome. Sous l'effet de la révolution industrielle, elle se constitue progressivement en siège de la production. Elle détient une part importante de la somme totale du pouvoir, si bien qu'il ne suffit pas de s'emparer de l'Etat : il faut encore régner dans la société civile, le problème étant qu'on ne la conquiert pas de la même façon. Cela suppose que le changement social prenne des formes distinctes du cas russe. Non que les révolutions en Europe de l'Ouest soient devenues impossibles, loin s'en faut ; mais elles devront s'inscrire dans une « guerre de position » au long cours. » (Razmig Keucheyan, « Gramsci, une pensée devenue monde », *Le Monde Diplomatique*, 2012).

Document n°4 :

Source : René Otayek, « Vu d’Afrique : société civile et démocratie. De l’utilité du regard décentré », *Revue internationale de politique comparée*, 9 (2), 2002.

« Le thème de la société civile est aujourd’hui central dans les débats sur les transitions démocratiques dans les pays du Sud. On peut même affirmer que l’on a affaire à un véritable engouement aussi bien médiatique que politique ou scientifique, auquel n’échappent ni l’Est, ni l’Ouest, pas plus que l’Europe centrale et orientale, l’Afrique subsaharienne, l’Amérique latine et même le monde arabo-musulman où la question du *mujtama’ al-madani* donne lieu à de vives controverses. Mais ce succès, du fait même de son ampleur, fait problème : en effet, l’usage du concept de société civile paraît souvent inapproprié, sinon incantatoire et propice à toutes sortes d’instrumentalisations idéologiques, et ce nonobstant (ou à cause de ?) sa longue généalogie intellectuelle (Hobbes, Locke, Hegel, Tocqueville, Gramsci et quelques autres encore...) et la place éminente que lui réserve la théorie politique.

Le retour de la société civile renvoie à plusieurs facteurs dont l’émergence, dans les années 1970, de mouvements civiques tels *Solidarnosc* en Pologne ou la Charte 77 en Tchécoslovaquie, qui contribuèrent largement au minage des régimes de démocratie populaire, celle, ultérieurement, des nouveaux mouvements sociaux à l’Ouest, ou encore l’engagement croissant de l’Église catholique en faveur de la démocratie en Amérique latine. Il est donc étroitement corrélé à la problématique anti-autoritaire et à la remise en cause quasi-universelle des modes de régulation politique caractérisés par la prééminence absolue de l’État. En Afrique subsaharienne, la rhétorique de la société civile s’impose dans le débat politique et scientifique dès les années 1980 et, plus décisivement encore, dans la décennie suivante ; elle s’articule autour de l’idée que la société civile aurait un rôle majeur à jouer dans la démocratisation et le développement économique des pays africains libérés du joug des partis uniques.

Ce qui frappe d’emblée avec le concept de société civile est son imprécision, proportionnelle à son succès. C’est un concept “vénérable” mais “fuyant” (...) ».

Document n°5 :

Source : Anne-Sophie Novel (journaliste), « Internet renforce le pouvoir de la société civile », entretien avec Amanda Clarke, *Le Monde*, 25 novembre 2013

« Amanda Clarke est chercheuse à l'Oxford Internet Institute de l'Université d'Oxford. Elle a rédigé pour le Conseil de l'Europe un rapport sur les liens entre Internet et démocratie, qui sera présenté à l'occasion du Forum. »

L'usage d'Internet s'est largement démocratisé dans le monde en vingt ans. En quoi bouscule-t-il l'exercice de la démocratie ?

En facilitant la collecte et la diffusion d'informations, Internet présente à la fois des avantages et des inconvénients pour la démocratie. Avec cet outil, il devient plus aisé d'obtenir des renseignements. Il ouvre de multiples possibilités pour dialoguer avec les institutions et les élus, que ce soit en s'abonnant au fil Twitter d'un homme politique, en signant une pétition en ligne ou en recrutant des partisans pour un meeting.

Mais Internet peut aussi renforcer les divisions politiques et accroître certaines dérives sectaires, abriter des campagnes de haine virales, véhiculer de la désinformation – voire parfois de la propagande. Comme plate-forme d'échange d'informations à bas coût, le Net ne comporte rien d'intrinsèquement vertueux : cet « outil de démocratie » est, pour une large part, ce que nous en faisons.

Internet représente-t-il un bon remède au désengagement citoyen dans le débat politique et au manque de participation à la vie démocratique ?

De nombreuses études prouvent qu'Internet n'a pas été une panacée pour contrer le déclin de la participation démocratique traditionnelle : même si les discours laissent penser le contraire, l'apparition d'Internet n'a pas résolu la crise politique que connaissent les démocraties. L'accès au Net n'est pas une solution miracle aux problèmes complexes, interdépendants et profondément enracinés qui poussent les individus à ne plus exercer leurs droits citoyens. Mais cela ne veut pas dire qu'Internet n'est pas en mesure d'étendre le champ d'engagement de certaines personnes, tant il offre aux citoyens de nouvelles possibilités de contribuer aux institutions gouvernementales.

Avez-vous des exemples sur la façon dont Internet promeut d'autres formes de participation ?

Internet démultiplie les effets de réseau, ainsi que la production, la collecte et l'analyse d'ensembles de données à grande échelle sur nos activités en ligne (« big data »). Il réduit les coûts liés à l'identification d'un grand nombre d'acteurs ayant des intérêts communs. Ainsi, il renforce le pouvoir de la société civile : des personnes ayant les mêmes préoccupations peuvent aisément créer des communautés et des lieux qui suscitent un engagement politique dans des espaces non politiques.

L'ouverture à l'accès aux données (open data) met aussi à disposition de tous une information qui, auparavant, ne franchissait pas l'enceinte des services publics. Il n'a jamais été aussi facile d'évaluer les activités gouvernementales et de produire une recherche informée, utile à la



réflexion des décideurs. Certains l'utilisent même pour développer des applications mobiles qui servent un objectif social – comme par exemple les applications liées aux transports en commun –, qui donnent la possibilité aux citoyens de contribuer directement à l'amélioration de leur cadre de vie.

Comment la démocratie peut-elle tirer parti des nouvelles formes d'engagement nées avec Internet ?

Les gouvernements, les corps législatifs et les partis politiques doivent être plus créatifs dans leur manière d'associer Web et engagement civique. Bien souvent, ces institutions ne font que répliquer sur le Web ce qu'elles pratiquent depuis toujours (comme les consultations publiques). Il faut repenser les anciennes traditions et en créer de nouvelles. Ainsi, l'externalisation ouverte (ou *crowdsourcing*) peut muscler la participation démocratique et améliorer l'efficacité des institutions politiques. Investir plus sérieusement dans le suivi des médias sociaux est aussi une option pour comprendre les attentes et mieux répondre aux besoins.

Certes, étant donné les révélations récentes sur les programmes de surveillance de certains Etats, les citoyens peuvent raisonnablement se montrer méfiants à l'égard d'une telle approche... Il n'empêche que, si l'institution politique souhaite répondre aux attentes de la population, elle ne peut sûrement pas ignorer les canaux numériques : de plus en plus, c'est vers eux que nous nous tournons quand nous avons une opinion politique à partager.

Anne-Sophie Novel ».

Document n°6 :

Source : « *Un héros, une œuvre : Astérix. L'irréductible* », Hors-série « Le Monde », nov.déc.2015. Entretien avec Nicolas ROUVIERE, maître de conférences en littérature, université Joseph-Fourier, Grenoble, pp.16-17.

« Sur le plan des institutions, la bande dessinée [*Astérix le Gaulois*] affiche une certaine hostilité) à l'égard de toute forme de pouvoir personnel, tout en laissant entrevoir les limites d'un régime d'assemblée (*Astérix chez les Belges*). Sur le plan économique, sont à la fois dénoncés les excès du libéralisme et les dangers d'une économie dirigiste étatisée (*Obélix et compagnie*). La bureaucratie est largement dénoncée, mais les auteurs tolèrent une intervention de l'État dans la vie économique pour prélever l'impôt et combattre les potentats locaux constitués en réseaux (*Astérix chez les Helvètes*).

(...) La série opère un glissement par rapport à la rêverie identitaire de la III^{ème} République. L'utopie de référence n'est plus la nation en ses frontières « naturelles », ni le terroir. Le village s'apparente à une enceinte qui rappellerait bien plutôt la cour de récréation de l'école de la République, avec ses amitiés, ses disputes, ses bagarres. Or cette utopie de la cour de récréation n'a pas de frontières. Elle est extensible au monde entier où l'on peut se faire plein de copains ».



Scènes habituelles dans la « société civile » du village gaulois d'Astérix et Obélix :

- L'harmonie « posée »
- La bagarre « improvisée »





Document n°7 :

Source : Valérie WOYNO (Journaliste, correspondante à Varsovie), « Un nouveau Solidarnosc est-il en train de naître ? », *La Libre Belgique*, 11 janvier 2016.

« Des dizaines de milliers de Polonais sont de nouveau sortis dans la rue samedi, dans une vingtaine de villes du pays cette fois, pour défendre les médias publics. Les manifestations pour "Une Pologne libre, des médias libres" ont été organisées à l'appel du Comité de défense de la démocratie (KOD), une initiative citoyenne, née spontanément pour défendre le Tribunal constitutionnel, en novembre dernier, contre sa politisation par le nouveau pouvoir conservateur.

"Il n'y a pas de Pologne libre sans médias libres. Ce n'est pas la Hongrie ici, ni la Biélorussie. On ne se laissera pas faire !", lance Stanislaw Mikolajski, un des manifestants venus devant le bâtiment de la télévision publique. Comme plusieurs dizaines de milliers de personnes, il y a scandé "Non à la censure".

La veille, la nouvelle direction de la télévision et de la radio avait investi les lieux, après l'adoption d'une nouvelle loi sur les médias juste avant le Nouvel An. Le ministre du Trésor a désormais le droit de nommer la direction sans passer par les concours organisés jusque-là par le Conseil national de l'audiovisuel (KRRiT). Car, selon le parti Droit et Justice (PiS) au pouvoir, les médias publics étaient trop favorables aux libéraux de la Plateforme civique (PO).

"Un outil de propagande"

La direction de la télévision publique a été confiée à Jacek Kurski, ancien député et eurodéputé conservateur. Celle de la radio à Barbara Stanislawczyk, journaliste qui a écrit un livre intitulé "Le Cri", sur les victimes de l'accident d'avion de Smolensk et du massacre de Katyn. Une des premières décisions personnelles de la nouvelle PDG a été de renvoyer le directeur du premier programme de Radio Jedyńka, Kamil Dabrowa, qui, en signe de protestation contre la nouvelle loi, avait décidé d'émettre depuis les hymnes national et européen avant chaque bulletin d'information.

Aujourd'hui, de nombreux journalistes craignent les purges. Malgorzata Raducha, journaliste à Jedyńka, sait bien ce que cela veut dire être licenciée. Mère célibataire, elle le fut à l'époque du précédent gouvernement PiS en 2007. Elle est restée sans travail pendant six mois, avec un crédit à payer.

"J'en ai assez qu'on me traite de chair de canon, que ce soient le fait des hommes politiques de gauche ou de droite, que ce soient les rouges, les noirs, les verts", dit-elle. "Je voudrais que les médias publics soient vraiment un jour indépendants, et qu'on me laisse de faire mon métier que j'adore."

Pour le leader du KOD, Mateusz Kijowski, il ne fait aucun doute que "les médias publics deviendront désormais un outil de propagande du gouvernement, qui imposera aux gens leur propre vision des choses et ne transmettra pas la vérité. C'est dangereux, les médias indépendants sont un des fusibles de la démocratie", nous a-t-il déclaré.

"On nous accuse de remettre en question le résultat des élections, de vouloir renverser ce gouvernement. De vouloir faire un Maïdan à Varsovie. Non. On respecte le choix démocratique



des Polonais, ce gouvernement a le droit de changer la Pologne, mais qu'il le fasse de manière démocratique et en conformité avec la Constitution !", insiste-t-il. Or, "ce n'est pas le cas, les lois sont adoptées sans consultations avec les partenaires sociaux, les projets de loi sont rédigés à la va-vite et votés la nuit", s'indigne cet informaticien de 47 ans.

Un nouveau Solidarnosc?

"Notre but n'est pas le pouvoir politique au sens propre. Nous sommes juste un mouvement de citoyens préoccupés par ce qui se passe dans notre pays", assure-t-il. "Le mouvement a surtout attiré des gens qui ont connu l'Etat de siège du général Jaruzelski, qui savent ce que veut dire la dictature, le manque de liberté démocratique et des médias contrôlés par l'Etat."

Mais pour certains, son mouvement est bien plus qu'un mouvement civique. "Aujourd'hui, un nouveau mouvement Solidarité est en train de naître. Un mouvement Solidarité du XXIe siècle", a déclaré samedi Jaroslaw Kurski, le rédacteur en chef du journal "Gazeta Wyborcza" et frère du nouveau PDG de la télévision publique. Le but du KOD est "de défendre ce que Solidarité de Lech Walesa, Tadeusz Mazowiecki et Bronislaw Geremek a apporté à la Pologne en 1989 : la liberté et la démocratie !" »

Admission en 4e année - Samedi 30 avril 2016

ÉPREUVE DE DISSERTATION

À PARTIR D'UN DOSSIER THÉMATISÉ

MAJEURE AFFAIRES INTERNATIONALES
(PARCOURS IEDG, CID, GRPS, GEA, PI, PDAPS)

4 heures

Coefficient 2

6 pages – 4 Documents

Nature de l'épreuve :

Une *dissertation à partir d'un dossier thématisé* en fonction de la "majeure" choisie lors de l'inscription aux épreuves. [Durée : 4h00 | Coef. 2]. On attend du candidat une compréhension du ou des documents, une réflexion organisée et argumentée sans exclure l'apport de connaissances extérieures au dossier. Il ne s'agit ni d'un résumé, ni d'un commentaire de documents, ni d'une note de synthèse, mais d'une dissertation à partir de documents.

Sujet : les enjeux des migrations actuelles

Document 1 : Catherine Wihtol de Wenden, « Une nouvelle donne migratoire. », *Politique étrangère* 3/2015 (Automne), p. 95-106 (extraits)

Les drames récents autour des migrants et des réfugiés tentant d'atteindre les portes de l'Europe ont mis en évidence la situation exceptionnelle à laquelle l'Europe est confrontée avec les crises survenues en Méditerranée et au-delà depuis ces cinq dernières années. En 2014, 625 000 demandeurs d'asile ont été enregistrés dans l'Union européenne (EU), chiffre jamais atteint depuis la signature de la Convention de Genève en 1951. La situation perdure, puisque les médias, depuis la chute du mur de Berlin, ont fait état des arrivées massives d'Albanais, depuis 1991 ; puis de réfugiés afghans et irakiens ; enfin de flux provenant des révolutions arabes de 2011, et d'Africains subsahariens (Somaliens, Érythréens, Soudanais) cherchant à la fois un refuge, un travail et un espoir de changer le cours d'une existence qu'ils considèrent comme sans issue. L'Europe est cernée par les conflits qui se traduisent par des flux mixtes (réfugiés et travailleurs) qui frappent à ses portes dans l'urgence, et dans un contexte européen marqué par la crise de confiance entre les Européens eux-mêmes.

Pourquoi ces flux vers l'Europe ? Elle forme avec la rive Sud de la Méditerranée un espace migratoire régional, puisque parmi les 22 pays qui bordent cette Méditerranée, certains sont des pays de départ, d'autres des pays d'accueil, d'autres des pays de transit – la plupart étant devenus les deux ou les trois à la fois. L'Europe est désormais la plus grande destination migratoire au monde, devant les États-Unis et le Canada. (...) L'ensemble Maghreb-Europe est surtout concerné par les flux de migrants à la recherche de travail, souvent eux-mêmes subsahariens. Les Balkans connaissent surtout des migrations de transit, et d'aller-retour avec l'Europe de l'Ouest quand il s'agit d'Européens bénéficiant de la liberté de circulation. Et le Proche-Orient est aujourd'hui traversé par les migrations forcées de demandeurs d'asile.

On dénombre quelque 29 000 morts en Méditerranée depuis 2000, 40 000 depuis 1990 et, depuis le début de l'année 2015, 1 770 morts ou portés disparus. Le coût du contrôle s'élève à 1,6 milliard d'euros en 2014 et 11,6 milliards pour le renvoi des illégaux. La plupart sont aujourd'hui soit des « grilleurs de frontières » (*harragas* en arabe), sur des embarcations de fortune, tentant avec l'aide de passeurs une traversée sans visas pour entrer en Europe ; soit des demandeurs d'asile fuyant les crises survenues à leurs portes. Le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) estime pour 2015 à 60 millions le nombre de réfugiés, demandeurs d'asile, réfugiés statutaires ou déplacés internes dans leur propre pays en guerre. Les plus nombreux, outre les Palestiniens (6 millions), sont les Afghans (6 millions ont quitté l'Afghanistan depuis la fin des années 1970), les Syriens (4 millions se trouvent à l'étranger), suivis des Irakiens. (...) Et ce sont la Turquie (1,8 million), le Liban (1,2 million) et la Jordanie (600 000) qui ont accueilli l'essentiel des 4 millions de Syriens. (...)

(...) Quant aux demandes d'asile proprement dites, le régime européen de l'asile est très contraignant. Un demandeur enregistré a peu de chances de pouvoir aller dans un autre pays de l'Union. Le règlement Dublin I (1990) prévoit l'eupéanisation des critères de délivrance du statut de réfugié et celui de Dublin II (2003) le système *one stop, one shop* (c'est dans le premier pays européen où l'on a mis le pied que l'on doit demander l'asile), système qui fonctionne mal et qui a été en partie réformé par Dublin III (2014), qui demande aux autorités nationales des États européens d'apprécier le lieu de demande d'asile le plus opportun. L'Italie est ainsi devenue un pays de transit plus que d'accueil. L'acquis communautaire, qui pourrait, s'il était mis en œuvre, permettre de choisir son pays d'asile avec des chances égales et des prestations proches d'un pays à l'autre, ne fonctionne pas, malgré l'installation d'un bureau européen à Malte.

Partout domine la politique de l'autruche. Pour Calais et Sangatte, point de départ du tunnel sous la Manche, le récent rapport au ministre de l'Intérieur sur la situation des migrants (*Le pas d'après*, remis en juin 2015 par Jean Aribaud et Jérôme Vignon) relève les contradictions de la politique menée par les forces de sécurité pour lutter contre les prétendus « appels d'air » d'un côté, et les autres acteurs locaux de l'autre. Les États

du sud de l'Europe attendent, quant à eux, une renégociation des accords de Dublin. Crise de confiance, crise de responsabilité, crise de solidarité ? Face à une situation exceptionnelle, on est en droit de s'attendre à une réponse exceptionnelle de l'UE, mais elle fait défaut. Pour le HCR, la moitié des pays européens ne jouent pas le jeu, et seuls quatre d'entre eux (Allemagne, France, Royaume Uni, Suède) accueillent l'essentiel des demandeurs d'asile. (...)

Les enseignements que l'on peut tirer des chiffres et des réponses européennes sont multiples. Tout d'abord, la continuité l'emporte sur le changement dans la gestion des flux mixtes de migrants et de demandeurs d'asile. Dans un contexte de crise du régime migratoire européen faute de solidarité entre États, la réponse européenne est la *path dependency*, la dépendance à l'égard du sillon creusé précédemment par les instruments de contrôle des frontières externes de l'Europe : accords de Schengen, système Eurodac de prise des empreintes digitales des demandeurs d'asile, agence Frontex de mise en commun des moyens policiers, Système intégré de vigilance externe (SIVE). De plus, la stratégie de dissuasion qui consiste à dégrader les conditions d'accueil des nouveaux venus ne fonctionne pas. Ces derniers savent les dangers qu'ils encourent et sont prêts à les courir, considérant que leur pays ne constitue pas une alternative quand le risque est économique, politique, social, sanitaire, ou qu'ils s'y perçoivent sans perspective d'avenir. Aucun système d'accueil n'existe en général dans le pays de premier asile au Sud, même si les pays du Sud ont accueilli depuis 20 ans *de facto* les deux tiers des demandeurs d'asile. (...)

Si l'Europe est devenue aujourd'hui la première destination migratoire au monde, devant les États-Unis, le Canada et l'Australie, elle n'en reste pas moins une région migratoire parmi d'autres. Au XXI^e siècle, sur 240 millions de migrants internationaux, 120 millions vont vers le Nord et 120 millions vers le Sud. (...) Les déplacés environnementaux, au nombre de 40 millions aujourd'hui, devraient selon les experts du climat atteindre 150 à 200 millions à la fin de ce siècle. Enfin et surtout, l'essentiel des migrations vers le Sud provient du Sud : déplacés des guerres et des catastrophes naturelles trop démunis pour effectuer des parcours intercontinentaux, nouvelles configurations migratoires aux profils *a priori* moins mobiles incluant les femmes (51 % des migrants internationaux) ou les mineurs non accompagnés. (...)

Les causes de ces migrations sont multiples : la mondialisation des échanges qui fait fi des frontières et rapproche, par les médias et les nouvelles technologies de la communication, des populations séparées par des frontières qui se veulent étanches, la dépendance des pays du Sud à l'égard des transferts de fonds – 400 milliards de dollars envoyés en 2013 par les migrants vers leurs pays d'origine, soit trois fois l'aide publique au développement –, l'entrée en mobilité du monde entier due à la possibilité, depuis les années 1990, d'avoir un passeport, synonyme de droit de sortie généralisé quand le droit d'entrée s'est fait de plus en plus difficile, les persécutions liées aux crises politiques internes et aux conflits internationaux, la misère – même si les plus pauvres ne sont pas encore partis –, le changement climatique avec son cortège de migrations de voisinage Sud-Sud et de migrations internes...

On pourrait diviser le monde en migrations en quatre quartiers. Du Sud au Nord, où l'on trouve l'essentiel des flux, de demandeurs d'asile, de candidats au regroupement familial, d'étudiants, de migrants à la recherche de travail, de mineurs isolés. Contrairement au passé, dans les pays d'immigration du Nord, les migrations de travail sont devenues minoritaires alors qu'elles constituaient l'essentiel des flux dans les années 1960-1970, du fait des restrictions apportées à la migration. Ceux qui entrent sont ceux qui en ont le droit le plus souvent – du fait du droit d'asile, du droit au regroupement familial, des droits de l'enfant, des études universitaires, ou des espaces régionaux de libre circulation. Aujourd'hui, le niveau moyen d'études des migrants est supérieur au niveau moyen de la population du pays dans lequel ils entrent, au Nord, contrairement, également, au passé. Il ne s'agit plus d'analphabètes venus du milieu rural pour offrir leurs bras. (...)

Document 2 : Mouhoub El Mouhoub, « Quelles sont les conséquences de l'immigration dans les pays riches ? », *Regards croisés sur l'économie* 2/2010 (n° 8), p. 138-141 (extraits).

(...) À l'ONU, Peri et Ortega ont mené une étude comparée portant sur 74 pays, dont la France, sur la période 1980-2005, et concluent qu'en moyenne une augmentation de la population active de 1 % due à l'immigration accroît le PIB de 1 %, et laisse donc quasi-inchangé le PIB par tête. Cet effet est dû à l'accroissement des facteurs de production ainsi qu'à la hausse de la consommation finale, l'immigration stimulant la demande dans les pays d'accueil. Ainsi, en Espagne, au début des années 2000, l'arrivée de 3,3 millions d'étrangers a contribué pour moitié à la croissance, mais également à une hausse du PIB par tête de 623 € en moyenne. La relative surévaluation de l'euro en Espagne et au Portugal, au regard de leurs fondamentaux économiques et notamment de leur compétitivité, a poussé ces pays à faire appel massivement à l'immigration (notamment en provenance d'Ukraine et de Moldavie) pour réduire leurs coûts du travail. Cette immigration a essentiellement concerné les secteurs intensifs en travail et faiblement productifs (services, bâtiment, restauration) ; les immigrés étaient des travailleurs qualifiés qui se sont par la suite retrouvés déclassés sur le marché du travail, en raison notamment de leur dispersion sur le territoire des pays d'accueil, ainsi qu'à l'absence d'harmonisation ou de reconnaissance internationale de leurs diplômes. (...)

Les études montrent par ailleurs qu'une politique d'immigration visant à attirer les plus qualifiés peut encourager l'innovation. On estime qu'aux États-Unis, une hausse de 1 % à 3 % de l'immigration accroît de 15 % le nombre de brevets déposés par personne. Enfin en ce qui concerne les effets sur le marché du travail, il n'existe pas d'étude systématique sur les salaires ou le chômage au niveau international. Il faut dire qu'il existe de très nombreuses différences institutionnelles, juridiques et économiques entre les différents marchés du travail de par le monde.

(...) L'immigration provoque une baisse des salaires si elle accroît la concurrence entre des travailleurs « substituables ». Mais s'il y a complémentarité et non substituabilité entre les emplois des immigrés et ceux des natifs, le salaire de ces derniers augmente. Les travaux empiriques sur le cas américain valident cette théorie : une hausse de 1 % de l'immigration aux États-Unis ferait baisser la rémunération des emplois peu qualifiés de 0,2 % à 1 %. En France, une fois encore, les travaux sont peu nombreux. En 2003, une enquête de la DGTPE estime que l'immigration exercerait une influence négative sur les salaires de l'ordre de 0,04 % à 0,18 % pour une hausse de 1 % de l'immigration, et aurait un impact positif d'environ 0,05 % sur le chômage. Ces ordres de grandeur sont très faibles et peu significatifs. (...) Sur données individuelles, on observe que la concurrence sur le marché du travail s'exerce davantage entre anciennes et nouvelles vagues de migrants qu'entre migrants et natifs. (...)

(...) J'ai mené, avec Oudinet, Mazier et Saglio, une simulation s'appuyant sur un modèle macroéconomique d'inspiration keynésienne appliqué aux cas américain et européen. Cette simulation montre qu'une augmentation de 10 % de l'immigration sur un an entraînerait une hausse de 0,01 % du taux de chômage au bout de 13 années. Les travaux empiriques restent peu nombreux sur le sujet. Il en va de même pour l'impact sur les budgets sociaux de l'État, qui constitue une question délicate et sensible aux hypothèses de travail. En moyenne, les immigrants déboursaient, à long terme, davantage d'impôts qu'ils ne toucheraient de prestations sociales. Si le recours aux budgets sociaux peut être plus important dans les premiers temps, les comportements des migrants tendent à s'aligner à terme sur ceux des natifs, alors que, parallèlement, leurs revenus tendent à augmenter. Par ailleurs, le retour au pays au moment de la retraite tend à limiter les dépenses sociales. Quant à l'idée que l'immigration pourrait permettre de maintenir constant en Europe le ratio de remplacement des actifs, elle a été lancée par un rapport de l'ONU de 2000 mais cela ne serait vrai qu'à raison de 930 000 immigrants par an, ce qui est peu réaliste. L'immigration permet certes de réduire le ratio de dépendance, mais elle ne peut constituer une solution miracle pour les retraites ou remplacer les politiques structurelles qui s'imposent sur le marché du travail des pays d'accueil.

Document 3 : Christine Lagarde – directrice du FMI : « Migrations : un problème mondial qui appelle une solution mondiale », *Huffington Post*, 11 novembre 2015

Les migrations transnationales revêtent, bien entendu, des formes différentes. Elles concernent les personnes qui sont forcées de quitter leur pays et celles qui, pour des raisons économiques, émigrent à titre volontaire pour mieux gagner leur vie. Le nombre total de migrants a sensiblement augmenté durant ces dernières années et atteint aujourd'hui plus de 3 % de la population mondiale.

Quelles que soient les raisons qui poussent au départ, la décision de quitter son pays est un choix difficile et non dénué de risques. Mais au bout du voyage, une fois les populations établies et une fois la stabilité retrouvée, les migrations peuvent -- avec des politiques avisées -- avoir globalement des retombées économiques positives, pour les migrants, pour leur pays d'accueil et pour leur pays d'origine.

Les migrants peuvent renforcer la population active, encourager l'investissement et doper la croissance. Par exemple, d'après les calculs préliminaires du FMI, dans les pays de l'UE ils auraient un léger impact positif sur la croissance.

Qui plus est, les migrations peuvent également contribuer à attaquer les problèmes liés au vieillissement de la population dans un certain nombre de pays avancés. Nos travaux font apparaître qu'à moyen terme les migrants pourraient aider à atténuer les tensions qui pèsent sur les budgets de santé et de retraite, et à court terme l'effet budgétaire net tend à être relativement faible.

Qu'en est-il des pays d'origine ? Il est clair qu'ils perdent souvent les populations les plus jeunes et les mieux formées, ce qui a de lourdes conséquences pour leur croissance. Cela a notamment été le cas des pays des Caraïbes, par exemple, qui ont perdu plus de 50 % de leur main-d'œuvre qualifiée entre 1965 et 2000.

Les envois de fonds aident à compenser certains de ces effets. Ils peuvent constituer une très importante source de revenu -- dont on sait qu'elle conduit à une augmentation des dépenses d'éducation et de santé. En 2014, les envois de fonds vers les pays en développement ont atteint 436 milliards de dollars, c'est-à-dire plus de la moitié de l'investissement direct étranger net et bien plus du triple de l'aide publique au développement.

En outre, si les coûts de transaction sur les envois de fonds pouvaient être encore abaissés, les avantages qu'ils procurent seraient encore plus grands. On estime en effet qu'en ramenant ces coûts à 1 % du montant transféré, on pourrait économiser 30 milliards de dollars par an, ce qui représente plus de la totalité de l'aide bilatérale en faveur de l'Afrique subsaharienne ! Il convient de soutenir fermement l'engagement du G-20 de réduire les coûts de transaction sur les envois de fonds.

L'enjeu principal est de faciliter l'intégration ordonnée des nouveaux venus, qu'il s'agisse de migrants économiques ou de réfugiés. Bien sûr, cela ne se fera pas sans heurts et sans difficultés dans un premier temps, que ce soit sur le plan logistique, budgétaire ou politique, mais il convient de jauger ces problèmes à l'aune des avantages qui en résulteront à moyen et plus long terme. Sans doute plus facile à dire qu'à faire, mais faisable.

En quoi consiste une politique d'intégration bien conçue ?

Premièrement, à renforcer la capacité des marchés du travail d'absorber les migrants -- en permettant immédiatement à ces derniers de chercher du travail et en fournissant de meilleurs services pour mettre en rapport les offres et les demandes d'emploi.

Deuxièmement, à améliorer l'accès à l'éducation et à la formation -- en offrant un enseignement, des cours de langue et une formation professionnelle qui soient abordables.

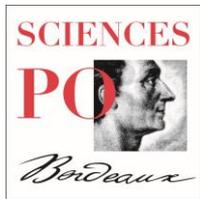
Troisièmement, à mieux reconnaître les compétences -- en adoptant des procédures simples, abordables et transparentes pour reconnaître les qualifications acquises à l'étranger.

Enfin, à soutenir l'esprit d'entreprise chez les migrants -- en réduisant les obstacles à la création d'entreprise et en apportant un soutien sous forme d'assistance juridique, de conseil et de formation.

Les forces démographiques, la mondialisation et la dégradation de l'environnement signifient que, selon toute vraisemblance, les pressions migratoires à travers les frontières vont s'accroître au cours des décennies à venir. Et les défis transnationaux appellent des solutions transnationales.

Document 4 : Faini Riccardo, « Migrations et transferts de fonds. Impact sur les pays d'origine. », *Revue d'économie du développement* 2/2007 (Vol. 15), p. 153-182. (extraits).

Les prémices de la littérature sur le développement concluaient généralement que la fuite des cerveaux nuisait aux pays d'émigration : même lorsque les travailleurs qualifiés sont sans emploi dans leur pays, leur productivité marginale sociale n'est pas nécessairement nulle, puisqu'ils peuvent se déplacer à l'intérieur du pays au lieu d'émigrer. Pourtant, il y a de nombreuses raisons de penser que la fuite des cerveaux n'est pas qu'un fléau. Premièrement, une probabilité d'émigration positive pour les individus éduqués devrait augmenter les rendements de l'éducation et, finalement, pourrait même conduire à une augmentation du nombre de travailleurs qualifiés qui restent dans le pays (Bhagwati et Hamada, 1974 ; Bhagwati, 1976 ; Stark et al. 1997, 1998). Deuxièmement, les migrants qualifiés sont généralement mieux rémunérés et peuvent donc envoyer davantage de fonds (Banque mondiale, 2006), ce qui desserre la contrainte externe du pays d'origine et favorise finalement la croissance. Troisièmement, les migrants peuvent retourner chez eux après avoir acquis d'utiles compétences à l'étranger. Quatrièmement, les migrants, particulièrement ceux qualifiés, peuvent établir des liens commerciaux avec leur pays d'origine et y favoriser l'investissement, augmentant ainsi son attrait pour les investisseurs étrangers.



Admission en 4e année - Samedi 30 avril 2016

ÉPREUVE DE DISSERTATION

À PARTIR D'UN DOSSIER THÉMATISÉ

MAJEURE AFFAIRES INTERNATIONALES
MASTER : BIRD OU BIRD ET AUTRE MASTER

4 heures

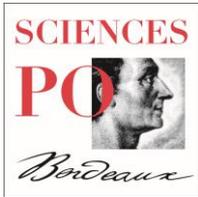
Coefficient 2

7 pages – 6 documents

Nature de l'épreuve :

Une *dissertation à partir d'un dossier thématisé* en fonction de la "majeure" choisie lors de l'inscription aux épreuves. [Durée : 4h00 | Coef. 2]. On attend du candidat une compréhension du ou des documents, une réflexion organisée et argumentée sans exclure l'apport de connaissances extérieures au dossier. Il ne s'agit ni d'un résumé, ni d'un commentaire de documents, ni d'une note de synthèse, mais d'une dissertation à partir de documents.

Sujet : China's Rise and Its Consequences



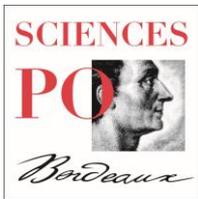
Document 1 : The Global Security Environment

In the period beyond 2015, there is the possibility that a regional great power or global peer competitor may emerge. Russia and China are seen by some as having the potential to be such competitors, though their respective futures are quite uncertain. ...

China has the potential to become a major military power in Asia. The United States will continue to engage China, seeking to foster cooperation in areas where our interests overlap and influence it to make a positive contribution to regional stability and act as a responsible member of the international community. China is likely to continue to face a number of internal challenges, including the further development of its economic infrastructure and the tension between a modern market economy and authoritarian political system, that may slow the pace of its military modernization. Moreover, China's efforts to modernize its forces and improve its power-projection capabilities will not go unnoticed, likely spurring concerns from others in the region.

Finally, it is important to note that this projection of the security environment rests on two fundamental assumptions: that the United States will remain politically and militarily engaged in the world over the next 15 to 20 years, and that it will maintain military superiority over current and potential rivals. If the United States were to withdraw from its international commitments, relinquish its diplomatic leadership, or relinquish its military superiority, the world would become an even more dangerous place, and the threats to the United States, our allies, friends, and interests would be even more severe.

Report of the Quadriennial Defense Review – Department of Defense, Washington D.C., May 1997

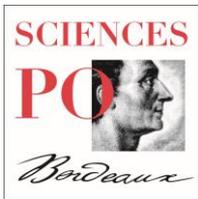


Document 2 : The Asian Challenge

Since the dissolution of the Soviet Union in 1991, the U.S. has been uncontested in its position as world leader. This respite may well be relatively short. China has surfaced as the new threat to U.S. dominance of world affairs. As the Chinese challenge develops during this century, the tectonic plates on which international relations rest will move irreversibly. ...

China has the demographic, economic, and political potential to catch and overtake the United States, first in the size of its economy and then in power. If this is to happen, China's overtaking of the U.S. economy, in terms of GDP, will occur considerably earlier than its overtaking in power. The former is expected in the first quarter of the twenty-first century. The latter would take substantially longer. The fact that economic power only subsequently translates into national power will provide a breathing space for both nations to adjust to the new realities.

Ronald Tammen et al. - *Power Transitions. Strategies for the 21st Century*, NY, Chatham House, 2000, p. 153-155.



Document 3 : The Gathering Storm. China's Challenge to US Power in Asia

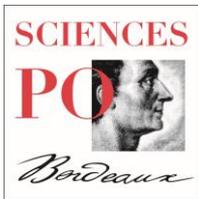
The United States has been the most powerful state on the planet for many decades and has deployed robust military forces in the Asia-Pacific region since the early years of the Second World War. ... But because of China's rise, the United States will no longer be the preponderant power in the Asia-Pacific region, as it has been since 1945. The most important question that flows from this discussion is whether China can rise peacefully. ...

Some claim that China can allay any fears about its rise by making it clear to its neighbors and the United States that it has peaceful intentions, that it will not use force to change the balance of power. The belief here is that Beijing has the ability to signal its present and future intentions to Australia and other countries in compelling ways.

Unfortunately, states can never be certain about each other's intentions. They cannot know with a high degree of certainty whether they are dealing with a revisionist state or a status quo power. For example, there is still no consensus among experts as to whether the Soviet Union was bent on dominating Eurasia during the Cold War. Nor is there a consensus on whether Imperial Germany was a highly aggressive state that was principally responsible for causing the First World War. The root of the problem is that unlike military capabilities, which we can see and count, intentions cannot be empirically verified. Intentions are in the minds of decision makers and they are especially difficult to discern. One might think that Chinese leaders can use words to explain their intentions. But talk is cheap and leaders have been known to lie to foreign audiences. Thus, it is hard to know the intentions of China's present leaders, which is not to say that they are necessarily revisionist.

But even if one could determine China's intentions today, there is no way to know what they will be in the future. After all, it is impossible to identify who will be running the foreign policy of any country 5 or 10 years from now, much less whether they will have aggressive intentions. It cannot be emphasized enough that we face radical uncertainty when it comes to determining the future intentions of any country, China included.

John Mearsheimer – *The Chinese Journal of International Politics*, Vol. 3, 2010, p. 381-396.



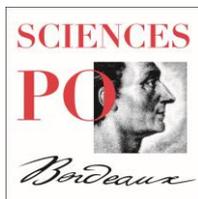
Document 4 :

How New and Assertive Is China's New Assertiveness?

In recent years, it has become increasingly common in U.S. media, pundit, and academic circles to describe the diplomacy of the People's Republic of China (PRC) as newly or increasingly assertive. Some observers have even suggested that this new assertiveness reflects a fundamental shift in Chinese diplomacy away from Beijing's more status quo-oriented behavior of the previous thirty years. Many believe that it reflects a conscious decision by the top leadership in the wake of the 2008–09 financial crisis to be much more proactive in challenging U.S. interests in East Asia and, indeed, elsewhere around the world. The new assertiveness meme has “gone viral” in the U.S. media, the blogosphere, and in scholarly work.

However, ... the new assertiveness meme underestimates the degree of assertiveness in certain policies in the past, and overestimates the amount of change in China's diplomacy in 2010 and after. Much of China's diplomacy in 2010 fell within the range in foreign policy preferences, diplomatic rhetoric, and foreign policy behavior established in the Jiang Zemin and Hu Jintao eras.

Alastair Iain Johnstone - *International Security*, Vol. 37, No. 4 (Spring 2013), pp. 7–48.



Document 5 : It's official: America is now No. 2

There's no easy way to say this, so I'll just say it: We're no longer No. 1. Today, we're No. 2. Yes, it's official. The Chinese economy just overtook the United States economy to become the largest in the world. For the first time since Ulysses S. Grant was president, America is not the leading economic power on the planet.

It just happened – and almost nobody noticed.

The International Monetary Fund recently released the latest numbers for the world economy. And when you measure national economic output in “real” terms of goods and services, China will this year produce \$17.6 trillion — compared with \$17.4 trillion for the U.S.A. As recently as 2000, we produced nearly three times as much as the Chinese.

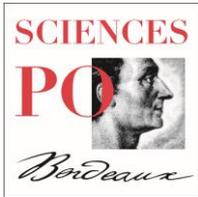
To put the numbers slightly differently, China now accounts for 16.5% of the global economy when measured in real purchasing-power terms, compared with 16.3% for the U.S. ... These calculations are based on a well-established and widely used economic measure known as purchasing-power parity (or PPP), which measures the actual output as opposed to fluctuations in exchange rates. ... PPP is the real way of comparing economies. ...

Yes, when you look at mere international exchange rates, the U.S. economy remains bigger than that of China, allegedly by almost 70%. ... Yes, all statistics are open to various quibbles. It is perfectly possible China's latest numbers overstate output — or understate them. That may also be true of U.S. GDP figures. But the IMF data are the best we have.

Make no mistake: This is a geopolitical earthquake with a high reading on the Richter scale. Throughout history, political and military power have always depended on economic power. Britain was the workshop of the world before she ruled the waves. And it was Britain's relative economic decline that preceded the collapse of her power. And it was a similar story with previous hegemonic powers such as France and Spain. This will not change anything tomorrow or next week, but it will change almost everything in the longer term. We have lived in a world dominated by the U.S. since at least 1945 and, in many ways, since the late 19th century. And we have lived for 200 years — since the Battle of Waterloo in 1815 — in a world dominated by two reasonably democratic, constitutional countries in Great Britain and the U.S.A. For all their flaws, the two countries have been in the vanguard worldwide in terms of civil liberties, democratic processes and constitutional rights.

Brett Arends / MarketWatch Columnist - Dec. 4, 2015

<http://www.marketwatch.com/story/its-official-america-is-now-no-2-2014-12-04>



Document 6 : The Sarajevo Centenary – 1914 and the Rise of China

In the golden summer of 1914, the assassination of the heir to the Austro-Hungarian throne in Vienna's distant Balkan province of Bosnia-Herzegovina triggered a sequence of events that within weeks had plunged Europe's major powers into war. ... Could 1914 happen again? Can we avoid tragic mistakes that should be avoided? Can we reduce the likelihood of great power conflict in the future by understanding what led to it in the past?

Because the issue at hand is the violent collision of great powers, in today's world these questions lead directly to consideration of China's relations with the USA. If there is to be great power conflict in the era ahead, it seems most likely that this will involve a rising China challenging a predominant America. Could there be a 1914 redux between these two powerful states? Rivalry seems inevitable, but can this rivalry be managed in a way that avoids war? Are there factors at play in U.S.-China relations that, as in 1914, could trigger an escalation to war?

Steven Miller, *The Next Great War? The Roots of World War One and the Risk of U.S.-China Conflict*, Cambridge, MIT Press, 2015, p. IX-X.



Admission en 4e année – samedi 30 avril 2016

ÉPREUVE DE LANGUE

ANGLAIS

45 minutes

Coefficient 1

2 pages

Keep David Cameron's renegotiation in perspective

Feb 18th 2016, by BAGEHOT – adapted from *The Economist*

1. DAVID CAMERON is in Brussels for the endgame of his great "renegotiation" of Britain's membership of the EU. For over three years this deadline has loomed over the prime minister--never less so than in the frenetic, final weeks, during which Mr Cameron has concentrated on little else, testing the limits of the diplomatically achievable. About now the prime minister and EU leaders are sitting down to discuss his asks. The European Council will then return to the subject tomorrow morning (over an "English breakfast" or perhaps "brunch", we are told). By lunchtime Mr Cameron will probably have a deal.
2. If many are treating this with portentous language, this is to be expected. Donald Tusk, the council president, seems as prone to this as the media hordes gathering to report the summit; "to be, or not to be together, that is the question", he tweeted a fortnight ago on the publication of a draft deal. Today he hailed the "make or break summit". And fair enough, one might think. Mr Cameron, along with Mr Tusk and Angela Merkel, have staked their credibility on a deal that the prime minister can sell to his party and British voters in the run up to the country's in-out referendum.
3. Meanwhile some of their partners (France, the Poles and the Belgians, among others) mutter ominously about Britain seeking to cherry-pick the best bits of EU membership; of trying to dine à la carte instead of taking the menu du jour. If Mr Cameron is seen to have been too successful his renegotiation could embolden Eurosceptics (like the Danish People's Party and Alternative für Deutschland), agitating for their governments to put on a similar display of brinkmanship.
4. The dramatic tension is heightened by the uncertainty that swirls about the details of the package they will emerge with tomorrow afternoon. Will Mr Cameron secure a commitment to treaty change enshrining curbs on migrant benefits? For how long may those curbs apply? How much regulatory wriggle room will the prime minister secure for the City of London? And perhaps the most sensitive question (and certainly the one closest to the hearts of Mr Cameron and George Osborne): will the "emergency brake" protecting non-eurozone members have real teeth, and be in Britain's hands to pull?
5. But steady on, now. Mr Cameron's renegotiation may have significant continental ramifications, particularly if it sets a precedent tempting other countries to follow (unsurprisingly, Mr Tusk and Mrs Merkel have been at pains to limit the opt-outs and concessions to areas esoteric to Britain). And the debates across the table in Brussels tonight and tomorrow morning will certainly illuminate the great tensions between different visions of Europe's future. Yet what effect it will have domestically, on the great question of the summit--will Britain stay or leave--is less clear.

Write an essay (approximately 250-300 words) on the following topic:

“To be or not to be together, that is the question” (§2) – Discuss this statement in relation to Britain and the EU.



Admission en 4e année – samedi 30 avril 2016

ÉPREUVE DE LANGUE

ESPAGNOL

45 minutes

Coefficient 1

2 pages



CONCOURS 2016

BAC+4

ESPAGNOL

Alejandro Sanz y el machismo, la ética en caliente

El País 23-02-2016

Después de que el sábado por la noche, en un concierto en México, Alejandro Sanz dejase por unos instantes su actuación para bajarse del escenario a defender a una espectadora que estaba siendo maltratada por un indeseable, los bien merecidos elogios se desencadenaron en las redes sociales: le llamaron grande, héroe y le dedicaron muchos otros elogios, pero por ahí también se colaba algún comentario crítico con un ribete de las palabras que dijo el artista cuando regresó al escenario: “Yo no concibo que nadie toque a nadie, y menos a una mujer”.

Hasta la intención más noble puede tener maneras o palabras mejorables. En este caso se podría convenir en que a Sanz le sobraron quizás esas cinco últimas palabras, que arrastran un deje de la tradicional concepción de la mujer como sexo débil. También las formas de su reacción podrían haber sido igual de aleccionadoras pero menos musculosas: el cantante se fue hacia el tipejo en cuestión como quien se decide a cortar una injusticia a las bravas, y el equipo de seguridad se encargó de sacar al individuo del concierto. El músico podría haber dado la orden desde el escenario, exhibiendo al agresor y transmitiendo la misma lección. Pero su arrebato, en medio de un concierto, con la música a tope, ante miles de personas, fue —como es comprensible— una acción en caliente.

El ejemplo de Sanz sería valioso en cualquier lado, porque la violencia machista es una lacra global, pero en un país como México, donde el fenómeno tiene una particular crudeza, adquiere una relevancia especial. Hablamos del país de Ciudad Juárez, la cuna del feminicidio como categoría sociocriminal, de un país en el que más del 60% de las mujeres mayores de 15 años han sufrido algún tipo de violencia, del país donde uno puede escuchar en un bar, por la calle o en el taxi estribillos como el que dice: “Mátalas, con una sobredosis de ternura...”. “Ojalá que lo que ha sucedido sirva para concienciar”, ha dicho el artista español después de que su comportamiento se volviera un fenómeno viral en Internet.

Si bien esas cinco palabras —“y menos a una mujer”— y el impulso de resolver la situación cara a cara puede remitir a una incisiva frase de Simone de Beauvoir, “El problema de la mujer siempre ha sido un problema de hombres”, en este caso no hay duda del lado en el que ha quedado cada uno de los varones que protagonizaron el episodio: el cantante, ovacionado en el escenario y ensalzado por la opinión pública, y el agresor, humillado, expulsado del lugar como unapestado.

Alejandro Sanz no elaboró el sábado un discurso de teoría de género, pero sí dio un ejemplo directo de la importancia que tiene la tolerancia cero ante la violencia machista. La ética no sólo se sirve fría.

ENSAYO (mínimo 250 palabras):

Sintetice las polémicas nacidas después del concierto de A.Sanz y discuta:

¿Es legítimo el activismo de los artistas?



Admission en 4e année – samedi 30 avril 2016

ÉPREUVE DE LANGUE

ITALIEN

45 minutes

Coefficient 1

2 pages

A casa con i genitori

Luca Mastrantonio- Corriere della Sera 15/09/15

Nella Penisola scandinava solo un giovane su 25 vive ancora con i genitori, in Grecia invece è il destino di un giovane su due. Le cifre sono dati aggregati di Eurostat (ec.europa.eu/eurostat). L'Europa del centro nord ha una media tra il 10 e il 15 per cento, mentre i cosiddetti Pigs, Portogallo, Italia, Grecia e Spagna, viaggiano tra il 30 e il 50 per cento. C'è una evidente corrispondenza con i dati macro economici di crescita. I giovani restano a casa nei Paesi dove il Pil è basso, dove la disoccupazione è più alta, dove il welfare statale langue ed è supplito, finché si può, da quello familiare. Potrebbe offrire qualche spunto anche una lettura di tipo culturale-religioso, con i Paesi cattolici e ortodossi, rispetto a quelli protestanti, più inclini a trattenere, attirare o aiutare i giovani. Ma dentro il gruppo di questi giovani che fanno «co-housing» familiare c'è di tutto: adulti mai cresciuti perché preferiscono vivere come eterni figli, con agio: sono i cosiddetti «bamboccioni»; ci sono i «Neet», che è l'acronimo inglese per «Not (engaged) in Education, Employment or Training», cioè persone non impegnate nello studio, né nel lavoro o nella formazione, che vivono nello sconforto personale e nella decrescita infelice; e ancora, gli «indivanados», per dirla alla spagnola, quelli che cioè militano dal divano di casa (in Italia si è parlato di «sdraiati»). Molti, tra i 30enni di oggi, appartengono alla Generazione Erasmus, il programma che ha permesso di vivere l'Europa unita. Generazione chiamata, in Italia, «mille euro», perché guadagna — quando va bene — questa cifra. Ora l'Europa è chiamata a ripensarsi, non soltanto come unione monetaria, ma pure politica; anche perché, oltre ai problemi finanziari e di bilancio, deve fronteggiare fenomeni migratori di varia natura, che incidono su Paesi che hanno dinamiche interne, e reazioni, molto differenti. Fino a oggi si pensava che i divari fossero soprattutto economici, tra nord e sud. Poi il continente ha scoperto altre faglie, più oblique e profonde. Le stesse che purtroppo riguardano i giovani: chi vive nell'Europa arranca, resta in famiglia. Altro che Erasmus.

Relazione:

Alla luce dell'articolo di Luca Mastrantonio, cercate di spiegare perché i giovani dei paesi dell'Europa del sud vivono più a lungo a casa dei genitori rispetto ai giovani dei paesi dell'Europa del nord. [Minimo 150 parole]



Admission en 4e année – samedi 30 avril 2016

ÉPREUVE DE LANGUE

PORTUGAIS

45 minutes

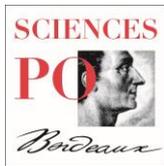
Coefficient 1

2 pages

Ensaio : *Comente (250 palavras no mínimo) esta crônica de Ferreira Fernandes publicada no Diário de Notícias do 23 de Dezembro de 2015*

Táxis, Portela, problemas? Vão ver o que aí vem

Admito que não é assunto como as matanças do Estado Islâmico, mas para quem acaba de chegar ao Aeroporto de Lisboa é como uma unha encravada. Admitam, agora é a vossa vez, que uma unha encravada é um problema maior num viajante. E o assunto é este: durante seis meses não haverá táxis no aeroporto da Portela! Como todas as más notícias entre nós, a coisa foi-nos dita com mil cuidados: "Por causa de obras vai fechar a praça de táxis das partidas." Porquê, pergunto eu, há outra? Sim, sim, dizem os tanguistas, há a praça das chegadas... Mas insisto: eu estava a falar de praça de táxis com taxistas. Não daquilo que arranca a resmungar contra o trajeto considerado curto: "Entrecampos! Passo três horas à espera e sai-me isto: Entrecampos!" Na Portela, a chamada praça de táxis das chegadas é um lugar infrequentável, um convite a ser insultado. Há certamente outras razões de queixa, mas para um cliente que paga um serviço devia bastar esta, a má-criação recorrente. Os anos, o profissionalismo e a boa educação souberam encontrar uma alternativa. Os turistas desprevenidos encaminham-se para a praça mais próxima, a tal das chegadas. Quem não sabe é como quem não vê. Mas os viajantes precavidos perdem um pouco de tempo a subir ao andar das partidas e ganham uma viagem tranquila. Eis o que vai acabar por seis meses. Temo o que vai suceder juntando uns e outros, mesmo só por seis meses. Numa fruteira, não é pera sã que põe boa a podre.



Admission en 4e année – samedi 30 avril 2016

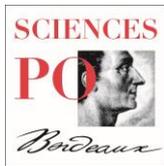
ÉPREUVE DE LANGUE

RUSSE

45 minutes

Coefficient 1

3 pages



Sujet de rédaction:

Второго марта 2016-го года состоялся 85-летний юбилей Михаила Горбачева. Споры вокруг его политической деятельности продолжают до сих пор в рамках большого российского спора о судьбе СССР: вопрос стоит не только о привлечении Горбачева к судебной ответственности, но и о предательском поведении ответственных коммунистов во главе с их могущественным руководителем. Каково Ваше мнение по этому вопросу? (При составлении ответа используйте представленные Вам документы: **doc.1, doc.2 et doc.3).**

Le 2 mars 2016 le premier président de l'URSS Mikhaïl Gorbatchev a fêté ses 85 ans. Aujourd'hui dans le cadre du grand débat sur l'URSS qui a lieu en Russie, non seulement il est question de procédures pour juger Gorbatchev, mais de trahison des dirigeants communistes et de leur leader le plus puissant. Exprimez votre point de vue sur cette question. (utilisez les doc. 1, 2 et 3)



Дос.1

Президент России Владимир Путин поздравил Михаила Горбачева с 85-летним юбилеем. Об этом сообщается на сайте Кремля. Глава государства направил экс-президенту СССР телеграмму. В ней Путин сказал, что активная общественная и политическая деятельность гарантировали Горбачеву глубокое уважение россиян:

«Важно, что Вы уделяете большое внимание реализации важных инициатив в сфере международного сотрудничества, что своей серьезной работой стремитесь повысить авторитет России в мире», - говорится в телеграмме.

<http://rg.ru/2013/03/02/gorbachev-anons.html>

Дос.2

Известный российский кинорежиссер Никита Михалков объяснил свои слова про первого президента СССР Михаила Горбачева разочарованием из-за обманутых надежд. «Разочарование — само по себе печальная вещь, но когда это разочарование связано с обманутыми надеждами огромной страны и великого народа, это иначе как трагедией я назвать не могу», — сказал он ТАСС.

<http://www.rbc.ru/politics/19/02/2016/56c7460f9a794748c0c4a177>

<http://www.ice-nut.ru/france/france056.htm>

Дос.3

Депутаты российского парламента говорят о том, что Горбачева нужно судить за то, что его действия спровоцировали распад СССР, в то время как на референдуме население высказалось за сохранение Союза. Горбачеву инкриминируется создание нелегального Государственного совета СССР, который незаконно признал независимость трех прибалтийских республик. Депутаты подчеркивают, что те преступления, которые, по их мнению, совершил Горбачев, не имеют срока давности.

<http://www.dal.by/news/109/10-04-14-3/>

<http://www.ice-nut.ru/france/france056.htm>



Admission en 4e année – samedi 30 avril 2016

ÉPREUVE DE LANGUE

ALLEMAND

45 minutes

Coefficient 1

2 pages

Après la lecture du texte vous rédigerez une argumentation construite en réponse à la question:

Wir werden vermessen

Mit riesigen Datenanalysen können Computer unser Verhalten vorhersagen.

(Auszüge aus einem Artikel in DIE ZEIT 12. Februar 2015)

Ich bin schwanger, halte es aber noch geheim, sogar in der engsten Familie. Auf einmal finde ich Reklame für Babykleidung im Briefkasten und in der Mail.

Ich erhalte fünf Kleidungsstücke meines Lieblingslabels per Paket. Nicht eines davon habe ich bestellt, trotzdem probiere ich sie an – fantastisch. Genau mein Stil. Und: genau meine Größe. Drei behalte und bezahle ich. Zwei schicke ich wieder zurück, kostenlos.

Ich will den Arbeitgeber wechseln. Mir gefällt es in meiner Firma nicht mehr. Aber das darf bloß keiner wissen, ich behalte es für mich. Aber plötzlich erreichen mich über die Online-Netzwerke attraktive Jobangebote.

Nein, ich lebe nicht im Jahr 2050. Ich lebe jetzt. Und was mir passiert, geschieht auch anderen Menschen heute. Irgendwo sitzt jemand, der unsere intimsten Geheimnisse kennt. Der weiß, ob wir schwanger sind, welchen Kleidergeschmack wir haben und ob wir uns nicht mehr wohlfühlen mit unseren Chefs. Und der sogar voraussagen kann, was wir demnächst tun werden.

Das ist keine Magie. Es ist Mathematik.

Inzwischen gibt es nämlich Computerprogramme, die vorhersagen, wie wir höchstwahrscheinlich handeln, was wir mögen und wie wir uns verändern werden. Sie wirken alle am selben Projekt mit: an der Vermessung des Menschen.

Unser Leben wird zum Geschäft. An unserem gegenwärtigen und künftigen Verhalten sind viele interessiert, die ihre Risiken minimieren oder ihre Gewinne maximieren wollen. Unternehmen und der Staat, Forscher und Stadtplaner, sie alle werten massenhaft digitale Informationen über uns aus. Mithilfe von Computerprogrammen können Staaten und Firmen heute riesige Datenmengen nach Verhaltensmustern durchsuchen und daraus Konsequenzen ziehen für ihr Handeln: Das nennt man "Big Data".

Und wir haben uns an alltägliche Prognosen längst gewöhnt. Die Vorteile unserer Vermessung sind zahlreich, aber die Gefahren sehen wir nicht. Was geschieht mit unserer Freiheit?

(304 Wörter)

Welche Vorteile und welche Nachteile hat die Auswertung digitaler Informationen?

Behandeln Sie Elemente aus dem Text und entwickeln Sie Ihre eigene Meinung dazu.